



# En bref...

SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [snrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:snrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://snrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 404 du 12 novembre 2015**

Communiqué du SNTRS CGT :

## Recherches du plan Alzheimer : quel avenir pour le CATI ? (Centre pour l'Acquisition et le Traitement des Images à l'Hôpital La Pitié Salpêtrière à Paris)

Le SNTRS-CGT est intervenu auprès de l'Inserm et de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) pour les alerter sur l'avenir du Centre pour l'Acquisition et le Traitement des Images (CATI). Une démarche similaire a été réalisée par les représentants syndicaux (SUD et CGT) auprès de la direction de l'université Pierre et Marie Curie.

Le CATI a été créé dans le cadre du plan Alzheimer dont l'objectif, sur le volet recherche, était « que notre pays rattrape son retard dans la recherche sur cette maladie et produise plus vite et mieux des résultats originaux, utiles et valorisables. »

Avec une dotation de 9 millions d'euros, le CATI avait pour mission la normalisation et le contrôle qualité des images (IRM et médecine nucléaire) ainsi que la prise en charge de grandes études multicentriques en neuroimagerie. Par ailleurs, il collabore étroitement avec des laboratoires franciliens aux expertises complémentaires : Neurospin (CEA) et des UMR de l'Inserm, du CNRS et de l'université Pierre et Marie Curie, spécialisées dans la neuroimagerie.

Le CATI est actuellement en charge de l'analyse d'une trentaine d'études multicentriques françaises et européennes (plus de 10 000 sujets), dont la cohorte « Memento » qui a pour objectif d'étudier les signes précoces et les déterminants de la maladie d'Alzheimer. **Aujourd'hui le CATI est en grande difficulté du fait de la fin du plan Alzheimer. Si rien n'est fait le CATI disparaîtra.**

Fin 2014, le CATI employait une trentaine d'ingénieurs en CDD. **En juillet 2015, seulement 18 ont vu leur contrat renouvelé pour une durée de 6 mois.** La fermeture du CATI se traduirait par la perte d'emplois qualifiés, le gaspillage de financements publics et la disparition d'un savoir-faire indispensable à la recherche sur les maladies neurodégénératives.

Cette situation est l'illustration de la faillite d'un modèle de recherche basé sur des financements non pérennes, des emplois précaires et une obligation d'autofinancement. Il est temps que les tutelles ministérielles (santé et recherche) interviennent pour arrêter ce gaspillage et assurent la continuité des politiques publiques de recherche biomédicale. **L'avenir du CATI doit être assuré par des financements publics et par la création d'une Unité Mixte de Service (CEA, UPMC, Inserm...) doté de personnel statutaire.**

Villejuif le 12 novembre 2015